

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 24 février 2015 Mairie de Joué l'Abbé

Date de convocation : le 18 février 2015
Date d'affichage : le 18 février 2015

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 15

L'an deux mille quinze, le mardi vingt-quatre février, le Conseil Municipal légalement convoqué le mercredi dix-huit février deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Étaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, THUARD Françoise, SOUCHU David, FLOQUART Sandrine, ROUVET Laurent, POLLONO Anaïs, PLUMAIL-KOVACS Orsika, MEGY Karl, LAINÉ Magali, POURCEAU Jean-Marie, REGOUIN Evelyne, IMBERT Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur CHOPLIN Pascal

Le compte rendu de la séance du vendredi 19 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Etude des taxes Directes Locales 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient dès à présent de réfléchir aux taux envisagés pour l'année 2015.

En préambule de l'étude de l'évolution possible des taxes directes, Mr le maire rappelle le contexte actuel des dotations de l'état pour 2015 qui seront en baisse par rapport à 2014. En 2015 la commune a perçu de la DFG pour un montant de 168 920 euros, selon les premières estimations via l'AMF le montant pour 2015 sera de 149 757 euros soit une diminution de 19 163.00 euros.

Il est rappelé également que le FPCI (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), mécanisme qui consiste à reverser une partie des ressources intercommunales et communales aux communes les moins favorisées pourrait être remis en cause. En 2014 la commune avait perçu la somme de 16 877.00 euros.

Le budget prévisionnel est proposé sur cette base.

Enfin on peut constater que des charges nouvelles pèsent sur la collectivité notamment l'organisation des temps d'activités périscolaires, le coût de l'instruction des droits du sol

Ces précisions étant données afin que chacun puisse apprécier l'effort à consentir au niveau des taux d'imposition à définir.

Proposition pour l'année 2015

2015	TAXE	BASE	TAUX %	MONTANT
1,00%	HABITATION	831 200,00	17,20	€ 142 966,40
1,00%	FONCIERE (BATI)	617 900,00	25,92	€ 160 159,68
0,50%	FONCIERE (NON BATI)	71 200,00	40,65	€ 28 942,80
produits attendus				332 068,88 €

2015	TAXE	BASE	TAUX %	MONTANT
1,50%	HABITATION	831 200,00	17,28	€ 143 631,36
1,50%	FONCIERE (BATI)	617 900,00	26,05	€ 160 962,95
0,50%	FONCIERE (NON BATI)	71 200,00	40,65	€ 28 942,80
Produits attendus				333 537,11 €

2015	TAXE	BASE	TAUX %	MONTANT
1,50%	HABITATION	831 200,00	17,28	€ 143 631,36
1,50%	FONCIERE (BATI)	617 900,00	26,05	€ 160 962,95
1,00%	FONCIERE (NON BATI)	71 200,00	41,05	€ 29 227,60
Produits attendus				333 821,91 €

*Après étude de toutes les propositions des membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré par 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions,
Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux 2015 de 1,00% sur la Taxe d'Habitation ainsi que la Taxe Foncier Bâti et de 0.5% pour la Taxe Foncière Non Bâti*

Taxe d'Habitation : 17.20 %

Taxe Foncier bâti : 25.92 %

Taxe Foncier non bâti : 40.65 %

Et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Orientation Budgétaire 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réfléchir sur les dépenses d'investissement 2015.

TRAVAUX	compte affectation	RAR dépenses 2014	RAR recettes 2014	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
CADRE DE VIE					
salle du sports atelier cub3	2313	52288,72			
SUBVENTIONS SALLE DES SPORTS	13		445799,69		
éclairage stade foot	2313			25 000,00	
buts seniors stade foot	2188			3 729,60	
main courante stade foot	2188			1 800,00	
acquisition foncières	2111			200 000,00	
<i>sous-total</i>		52288,72	445799,69	230 529,60	
PATRIMOINE/CULTURE					

statue Vierge à l'Enfant	2161		1500,00	3 991,05	
statue St Sébastien	2161			2 631,19	
aménagement cimetière	2116			2 304,00	
éclairage sépulture	2316			1 000,00	
porte église	21318	2981,74		0,00	
fenêtre sacristie	21318	2484,74		0,00	
<i>sous-total</i>		5466,48	1500,00	5 935,19	

SERVICES TECHNIQUES - CANTINE SCOLAIRE - SALLE POLYVALENTE

taille haie électrique	2188			840,00	
débroussailleuse électrique	2188			839,00	
piano salle polyvalente	2184			3 500,00	
tables et chaises salle polyvalente	2184			2 500,00	
bahut congélateur rest, scolaire	2184			400,00	
<i>sous-total</i>		0,00	0,00	8079,00	

ANCIENNE MAIRIE- COMMERCE

logement fonction (mairie)	2132			5 000,00	
2ème compteur EDF	2313			1 021,28	
<i>sous-total</i>				6 021,28	

MAIRIE ADMINISTRATION GENERALE- COMMUNICATION

informatique mairie + imprimante	2183			1 500,00	
participation orne saosnoise	6554				3 500,00
réforme scolaire TAP	6218-6413				24 000,00
bulletin + communication	6237				3 000,00
formation personnel extincteurs	6184				516,00
pays du mans droit des sols	611				5 200,00
contrat abonnement ATSART	611				1 301,00
renouvellement bloc secours	21568			600,00	
licence ségilog	611				2 500,00
<i>sous-total</i>				2 100,00	40 017,00

ECOLES

2 ordinateurs écoles	2183			1 500,00	
tableaux école	2183			1 100,00	
peinture couloir école	6152				6 000,00
<i>sous-total</i>				2 600,00	6 000,00

VOIRIE / URBANISME

travaux assainissement Avignon	21578			900,00	
signalétique	21758			1 000,00	
radar pédagogique	21758			4 000,00	
compteur eau MJC	2313			2 309,68	
programme voirie 2015	2151-61523			16 000,00	16 000,00
fauchage élagage	61523				5 000,00
curage fossés	61523				10 000,00
fleurissement, plantations	61523-2121			7 500,00	7 500,00
sous-total				31 709,68	38 500,00
TOTAL		57755,20	1500,00	286 974,75	84 517,00

Après explications des différents besoins exprimés, aucune remarque n'a été faite sur ce programme de dépenses.

Un conseiller a souhaité l'achat d'un tracteur.

Un entretien vient d'être effectué sur le Kubota et il faut espérer qu'il tienne encore un an.

Concernant le matériel des services techniques, Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion, dans le cadre de la polarité Joué l'Abbé / La Guierche / Souillé, est actuellement en cours dans le cadre de recherches de mutualisations intercommunales qui permettraient ainsi de répondre au mieux au service public de demain, mais aussi au regard du contexte financier de plus en plus contraint et restreint.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il convient de réfléchir sur la toiture du commerce local qui rencontre des problèmes d'infiltrations. La toiture est en fibro amiante. Un diagnostic avant travaux devra être établi.

Concernant la liaison douce entre La Guierche et Joué l'Abbé, une pré-étude a déjà été effectuée par le CAUE de la Sarthe. David Souchu, conseiller délégué à l'urbanisme et à la voirie, et Pascal Choplin, responsable de la commission, mèneront l'étude pour la portion qui concerne notre commune, en concertation avec nos collègues de La Guierche.

Contrat d'Abonnement Agence des Territoires de la Sarthe 2015

Monsieur le Maire rappelle que le 14 novembre 2013, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé d'adhérer à l'ATESART :

- De prendre acte des statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et du Règlement Intérieur de la Société,
- D'approuver la prise de participation de la commune de Joué l'Abbé au capital de la SPL
- D'approuver en conséquence l'acquisition de trois actions d'une valeur nominale de 50.00 euros, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,
- D'inscrire à cet effet au budget de la commune de Joué l'Abbé Chapitre 26 article 261 la somme de 150.00 euros, montant de cette participation,
- De désigner Monsieur le Maire afin de représenter la Commune de Joué l'Abbé au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la SPL,
- D'autoriser son représentant au sein de l'Assemblée Spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,
- D'autoriser son représentant à exercer au sein du Conseil d'Administration de la SPL les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration ou en tant que censeur,

- De donner tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'actions et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

Au premier janvier 2014, la commune avait souscrit le contrat d'abonnement pour un montant de 1269.00 euros (1.00 € x 1269 habitants)

Pour l'année 2015 le contrat d'abonnement est de 1301.00 euros TTC (1.00 € x 1301 habitants).

*Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,
Le Conseil Municipal*

- *décide de reconduire le contrat d'abonnement annuel du 28 janvier 2015 au 27 janvier 2016 pour un montant de 1301.00 euros, 3*
- *que cette somme sera directement versée sur le compte CREDIT MUTUEL n°00077985401 de l'Agence des Territoires de la Sarthe, 72019 Le Mans Cedex 2,*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Fédération Française de Foot de la Sarthe

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a élaboré un dossier de demande de subvention auprès de la FFF Ligue du Maine à trois reprises, permettant d'obtenir une participation financière à la mise aux normes des équipements sportifs du stade de Football.

Lors de sa commission du 4 février 2015 la Ligue du Maine a alloué une subvention dans le cadre de « [Appel à Projet Horizon Bleu 2016](#) » de 2500.00 euros à la commune de Joué l'Abbé concernant les dépenses éligibles :

- Changement partiel de la main courante le long de la salle des sports : 1800.00 € TTC
- Changement des buts de foot seniors : 3729.60 € TTC
- Changement du filet pare- ballons : 13002.29 €TTC

Nous avons également sollicité un prêt 0% via le Club FC-JAG, permettant le financement de l'éclairage du terrain de Football dont le coût est estimé à 25000.00 € TTC.

Le 3 février dernier, Monsieur LOISON, Président de La Ligue du Maine de Football, nous a adressé un courrier pour nous informer qu'un prêt d'honneur avait été consenti au Club FC-JAG avec l'accord de la collectivité pour un montant de 20000.00 euros remboursable en cinq annuités égales de 4000.00 euros chacune, à l'échéance du 1^{er} février de chaque année, la première annuité devant être versée au 1^{er} février 2016.

Monsieur TRIGGER Frédéric, trésorier du Club FC-JAG nous a déposé le chèque n° 9822893 Crédit Agricole de l'Anjou du et Maine le 14 février 2015.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal doit :*

- *décider d'autoriser Monsieur le Maire à verser au Club FC-JAG, chaque année une subvention de 4000.00€ correspondant au remboursement du prêt d'honneur, de 20000.00 euros alloué au club FC-JAG par la Ligue du Maine, dans le cadre des travaux de mise aux normes du stade de football,*
- *décide d'inscrire cette somme en recette au budget 2015 au compte 7788 «recettes exceptionnelles »*
- *s'engage, pendant cinq années, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget au compte 6574 les sommes nécessaires au règlement des cinq échéances à compter du 1^{er} janvier 2016*

- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Présentation du nouveau Site Internet de Joué l'Abbé

Madame Dominique LUNEL, Maire-adjointe chargée de la communication nous présente le nouveau site internet de Joué l'Abbé, dont l'administration est assuré conjointement par tous les membres de la commission, permettant ainsi une continuité et une validation partagée de l'information .

Visualisation des différentes rubriques accessibles sur ce site qui sera très prochainement mis à disposition de tous

La distribution d'une actualité municipale va permettre de faire connaître l'adresse internet afin d'accéder à ce site.

Aucune remarque ou réserve n'est émise par rapport au contenu ou ergonomie du site

Vote :

14 votes pour

1 abstention

Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire informe les membres que le jeudi 19 février 2015, la Commission « Vie Associative » s'est réunie pour proposer les subventions de fonctionnement aux Associations.

Monsieur Patrick RIVIERE, Maire-Adjoint en fait la présentation.

Proposition de la Commission jeunesse-vie associative concernant les demandes de subvention des Associations au titre de l'année 2015

Associations	Votées 2014	Demandées 2015	Proposées 2015	Votées 2015
Génération Mouvement	115	150	115	115
Coopérative scolaire	530	152élèves*	545	545
FC J.A.G	1000	2000	1000	1000
M.J.C	1700	1700	1700	1700
Fête du Pommé	2000	2000	2000	2000
Joué en Fête	300	300	300	300
Portes du Maine Heviz	100	100	100	100
Faso Deme	600**	300	300	300
MJC-JAM Basket	2000	2000	2000	2000
Association des Parents d'élèves	300	300	300	300
Roller Skating des Portes du Maine	350	450	350	300
UNC/AFN	50	Pas de montant	50	50
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Joué l'Abbé	300	300	300	300
Centre Communal d'Action Sociale	Subvention communale allouée dans le cadre du BP pour un montant de 2000.00 euros			
AFM/téléthon	35	Pas de montant	35	35

Aide Sociale à domicile en milieu rural De La Bazoge(ADMR)	40	Pas de montant	40	40
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Souigné sous Ballon	50	Pas de demande	50	50
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ste Jamme/Sarthe	50	Pas de demande	50	50
Asso Sarthoise des Amis de la Santé	35	Pas de montant	35	35
Club Handisport de Maule St Saturnin	120	Pas de montant	120	120
Jardinier Sarthois Section de Ballon	35	Pas de demande	35	35
La Prévention Routière	55	Pas de montant	55	55
Société de Pêche de la Bazoge	30+coupe	Pas de demande	30+coupe	30 + coupe
S.O.S Amitié	40	Pas de montant	40	40
Subvention Exceptionnelle Collège de Ballon	300	Pas de demande	300	300
Association Régionale des Mutilés de la voix	50	Pas de montant	50	50
Association Rest.Scolaire Bonnétable	80	80	80	80
TOTAL proposé			9980	11980
Provision pour subventions à attribuer			620	620
TOTAL			10600	12600

*Coopérative scolaire : attribution proposée de 3.58 euros /élèves.

** subvention exceptionnelle de début d'activité.

Personnes ayant pris part au vote : LUNEL Dominique, CHOPLIN Pascal, THUARD Françoise, SOUCHU David, FLOQUART Sandrine, ROUVET Laurent, POLLONO Anaïs, MEGY Karl, LAINÉ Magali, POURCEAU Jean-Marie, REGOUIN Evelyne, IMBERT Philippe

Monsieur RIVIERE Patrick, Maire-adjoint et Président du MJC JAM Basket et Madame PLUMAIL-KOVACS Orsika, Conseillère Municipale et Présidente de Porte du Maine HEVIZ ne prendront pas part au vote en raison de leur statut associatif,

Le Conseil Municipal doit délibérer.

Deux membres du conseil municipal étant également présidents d'associations (Patrick Rivière MJC JAM basket et Orsika Plumail Kovacs,Portes du Maine Heviz) Mr le maire propose de voter les subventions en deux temps afin que les présidents concernés ne participent pas au vote pour leur association

- **Subventions à attribuer (hors MJC JAM basket et portes du Maine Heviz)**
14 voix pour

1 abstention

- **Subventions à attribuer MJC JAM basket portes du Maine Heviz**

MJC JAM basket : 14 votes pour

portes du Maine Heviz 14 votes pour

Le conseil municipal

- *décide de valider dans le global l'ensemble des subventions proposées par la Commission Jeunesse- Vie Associative,*

- *d'inscrire les crédits budgétaires au BP 2015, de procéder au mandatement des sommes votées*

- *Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Commission Urbanisme-Voirie :

David SOUCHU, conseiller délégué fait la synthèse du travail de la commission voirie et indique que le compte rendu de la réunion du 3 février est disponible en mairie et traduit les réflexions et la planification de la commission voirie.

Présentation du bilan de l'année 2014

Pour l'année 2015

-Le programme voirie est constitué pour partie d'investissement dans la continuité de l'année 2014. La part fonctionnement tient compte des observations de terrain et des visites de quartier.

-Le programme de fauchage sera reconduit cette année sur les mêmes bases que l'année dernière.

-Le programme de signalisation sera conforme aux observations de terrain et aux réunions de quartiers.

- Le programme de curage de fossés et de débarnage des accotements sera réalisé par rapport aux prévisions d'investissements qui seront programmés pour les années 2016-2017 sur la VC n°3

Le montant des estimations indiqués au compte rendu ont été transmis pour la commission finance.

Divers:

-Une rencontre doit avoir lieu avec la commune de La Guierche pour déterminer une méthode de travail pour une coordination et l'avancement du projet de Liaison piétonnière Joué l'Abbé-La Guierche.

Demande participation des frais de scolarisation et dérogation scolaire

Monsieur le Maire nous informe que le 16 février dernier, la collectivité a reçu un courrier de la Commune de BONNETABLE nous sollicitant pour une participation aux frais de scolarisation de l'enfant ZEBEDE Nandigny, domicilié 8 rue de la Vigne 72380 JOUE L'ABBE, en classe CLISS pour un montant de 175.45 euros.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,*

- *Décide de procéder au versement des sommes de 175.45 euros au titre des frais de scolarisations de l'Enfant ZEBEDE Nandigny en CLISS à l'Ecole de Bonnetable la commune n'ayant pas d'infrastructure pour accueillir l'enfant,*

- *Donne pouvoir à Monsieur pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Monsieur le Maire nous informe que le 23 février dernier, la collectivité a reçu un courrier de la Ville du Mans nous sollicitant pour une participation aux frais de scolarisation de l'enfant TRIGER Antoine, domicilié La Hucherie 72380 JOUE L'ABBE, en classe spécialisée à l'Ecole Marceau 72000 LE MANS pour un montant de 419 euros.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,*

- *Décide de procéder au versement des sommes de 419.00 euros au titre des frais de scolarisations de l'Enfant TRIGER Antoine en enseignement spécialisé à l'Ecole de MARCEAU du Mans la commune n'ayant pas d'infrastructure pour accueillir l'enfant,*
- *Donner pourvoir à Monsieur charge de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Réponse au courrier des membres de l'opposition

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 17 février 2015, la commune a été destinataire d'un courrier des membres de l'opposition « Notre village, notre avenir ».

Monsieur le Maire fait lecture du courrier et donne les précisions attendues concernant les dépenses, à savoir :

- Bulletin « le petit Joyeux » de décembre 2014: 1444.30 euros
- Plaquette informations utiles : 376.80 euros
- frais pour inauguration de la salle de sports : 696.02 euros
- nettoyage salle de sports pour inauguration : 444 euros
- signalétique des portes de la salle de sports : 237 euros (à noter qu'un autre devis avait été établi pour un montant de 686,40 euros)
- pour ce qui est du coût des arbres implantés au pignon de la salle de sports, cet équipement faisait partie du marché de ce chantier. Le maire s'étonne de cette question.

Concernant la mise à disposition des élus de l'opposition du photocopieur de la mairie afin de diffuser leur propre information, Mr le maire précise que les informations insérées dans le bulletin et celles proposées pour le site sont objectives et sans aucune recherche de polémique et qu'il appartient à l'opposition de s'inscrire dans cette démarche constructive. Nous ne sommes plus en campagne électorale et cette requête ne se justifie pas.

Les précisions demandées aux membres de l'opposition ne nous éclairent pas sur leurs motivations et enfin aucun texte législatif n'impose à une commune de moins de 3 500 habitants d'ouvrir un droit de communication pour l'opposition.

Un débat s'instaure et aboutit au refus de cette demande.

Le maire rappelle également qu'il avait été décidé, en accord avec l'opposition, que chaque commission municipale était ouverte à ses élus à raison d'une place.

Cette opportunité n'a pas été saisie par l'opposition puisqu'elle n'a pas présenté de candidat pour la commission communication. C'est regrettable.

Cependant dans un esprit d'apaisement et avec une volonté démocratique, il est proposé de donner un espace d'un quart de page du bulletin municipal semestriel, marges comprises, correspondant à la représentativité de l'opposition au sein du conseil municipal.

Cet article sera intitulé « le mot de l'opposition » et le texte devra être remis aux mêmes dates que les articles des associations.

*Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention,
Le Conseil Municipal décide*

- *De valider la proposition de Monsieur le Maire,*
- *Que l'article « Le Mot de l'Opposition » sera remis à la Commission Communication en même titre que les articles des Associations de la Commune,*
- *Que l'espace réservé sera de ¼ de page, marges comprises.*
- *Charge Monsieur le Maire de valider toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe que le jeudi 5 mars 2015 à 16h30 le CAUE de la Sarthe organise une visite découverte de l'Eglise Saint Denis de Joué l'Abbé. Le rendez-vous est fixé devant l'Eglise, la visite est payante au tarif de 2.00 euros. Le programme complet est sur le site : www.caue-sarthe.com ou au 02.43.72.35.31

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dimanche 22 mars 2015 se déroulera un concert en l'Eglise de Joué l'Abbé dans le cadre des Journées Culturelles

- La Direction commerciale d'ERDF nous a informé que les tarifs réglementés de vente d'électricité, tarif jaune et tarif vert, seront supprimés au 31 décembre 2015, conformément à l'article L.337-9 du code de l'énergie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation.

En conséquence, la commune va devoir choisir et signer avant le 31 décembre 2015 un nouveau contrat en offre de marché avec le fournisseur de son choix pour la fourniture en électricité de son, ou vos sites concernés. Seul le groupe scolaire Jacqueline DUHEME est concerné.

En ce qui nous concerne, les démarches sont simples du fait du montant du marché qui reste inférieur à 90 000 €. Nos contrats au tarif bleu (inférieur à 36kVA) ne sont bien entendu pas concernés par l'obligation de sortie du tarif réglementé de vente. Nous avons sollicité les services ERDF pour une proposition commerciale dans le cadre de cette nouvelle réglementation.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 13 février 2015, la société TERRALYS nous a adressé un courrier concernant l'utilisation du By-Calcel sur le territoire de la commune de Joué l'Abbé pour une surface totale de 36.97ha.

Monsieur le Maire rappelle aux membres que le 13 septembre 2014 un courrier a adressé à Madame La Préfète concernant le réemploi de déchets de la papeterie ARJO WIIGING du Bourray sur la Commune de St Mars La Brière, souhaité par un agriculteur exploitant (Monsieur CHAMPLCOU) certaines parcelles sur la commune de Joué l'Abbé. Ce courrier est resté à ce jour sans réponse.

Ces déchets ont fait l'objet d'une demande d'homologation auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments mais la conclusion ne donne pas l'agrément à l'exploitation du produit

Nous allons à nouveau solliciter Madame La préfète par courrier dans les jours prochains.

Dans l'attente nous n'autorisons pas cet épandage.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 11 février 2015, le Président du SIAEP des Fontenelles a adressé un courrier à la commune afin de connaître nos besoins futurs de renouvellement, création de réseaux et/ou de branchements sur votre territoire.

Ce recensement des priorités est argumenté par les orientations objectives du nouveau PLU, par la connaissance du moment du réseau AEP qui reste en amiante ciment et par la programmation de la remise en état des voies communale par ERE en 2017."

- Dans le cadre de l'élaboration d'un cahier des charges du futur « LOGO » le SIAEP souhaiterait que les communes adhérentes au syndicat, propose une couleur, une forme, qui, seraient représentatives de notre Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame ROBERT Nathalie domiciliée 18 Lotissement Les Tilleuls 72380 JOUE L'ABBE concernant l'entretien du Lotissement.

- Monsieur le Maire rappelle aux membres de la Commission Finances qu'une réunion est prévue le

17 mars 2015 à 20h30 à la Mairie.

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la prochain conseil se déroulera le jeudi 26 mars 2015 à 19h00, suivi du repas budgétaire. Tous les élus y sont conviés moyennant une participation.

Monsieur Pascal CHOPLIN, Maire-adjoint indique qu'il est urgent de réaliser la plantation d'une haie en bordure de route le long de la salle de sports et le remplacement des thuyas à l'arrière du monument aux morts, il présente deux devis émanant de Grégoire Paysage pour 1 683 € et de Pépinières Boulay pour 728 euros

Compte tenu de la différence de prix et de la variété des essences proposées, le conseil décide de retenir les pépinières Boulay et valide à l'unanimité la commande de l'ensemble des plantations.

Prochaines réunions de commission

- 18 mars 2015 : commission fleurissement (fleurissement de printemps et organisation du troc plantes)
- 21 mars 2015 : commission gestion du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus des commissions doivent être adressés à la secrétaire de Mairie pour classement et archivage. Ils demeurent consultables.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 22 et 29 mars 2015 se dérouleront les Elections Départementales 2015.

Tableau des permanences dimanche 22 mars 2015

8h00 à 10h30	JANNY MERCIER	MAGALI LAINÉ	PATRICK RIVIERE
10h30 à 13h00	PHILIPPE IMBERT	DOMINIQUE LUNEL	SANDRINE FLOQUART
13h00 à 15h30	LAURENT ROUVET	DAVID SOUCHU	EVELYNE REGOUIN
15h30 à 18h00	JANNY MERCIER	JEAN-MARIE POURCEAU	PASCAL CHOPLIN

Tableau des permanences dimanche 29 mars 2015

8h00 à 10h30	DOMINIQUE LUNEL	PATRICK RIVIERE	ORSIKA PLUMAIL-KOVACS
10h30 à 13h00	JEAN-MARIE POURCEAU	ANAIS POLONNO	FRANCOISE THUARD
13h00 à 15h30	LAURENT ROUVET	MAGALI LAINE	KARL MEGY
15h30 à 18h00	DAVID SOUCHU	PASCAL CHOPLIN	JANNY MERCIER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.